REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

DEPARTEMENT
des HAUTS-DE-SEINE
----o----
SEANCE DU 10 JUILLET 2007
(Convocation du 4 juillet 2007)

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE
-----=-----
EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
----------===----------
- Récépissé de dépôt préfectoral -

Etaient présents :

M. Gilles CATOIRE, Maire, Président ;
M. Jean-Pierre AUFFRET, Mmes Mireille GITTON, Annie MENDEZ, MM. Patrick VIE, Serge SETTERAHMANE-AZISE, Régis LANG (à partir de 20h05), Mmes Roberte DUMAS MARGUERY, Evelyne LAUER, MM. Pascal ATHOR, Jean-Yves LOISELAY (à partir de 19h), Adjoints au Maire ; MM. Guy SCHMAUS, MM. Ansoumany SYLLA, Jean-François CAPDET, Mmes Colette DELAIRAT, Annabel GALINIE, MM. Alain FOURNIER, Humberto ANTUNES, Jean-Claude MOINGT, Faouzi BENABDALLAH, Mmes Samia HAMDI, Sabrina BAHMED (jusqu'à 20h55), Neila HAMADACHE, Anne DESMAIZIERES (jusqu'à 22h15), Anne SARROT (jusqu'à 22h15), Marthe NDOUMBE, MM. Rémi MUZEAU (jusqu'à 22h15), M. Bernard GAHNASSIA, Mmes Christine BARBANCE, Patricia MOURADIAN, MM. Stéphane COCHEPAIN (jusqu'à 22h15), Patrice PINARD (à partir de 19h10), Conseillers Municipaux

Etaient représentés :

Mme ALFARROBA par M. LOISELAY (à partir de 19 h)
Mme DUMAREIX par Mme DUMAS-MARGUERY
M. GARNIER par Mme MENDEZ
M. LANG par Melle HAMADACHE (jusqu'à 20h05)
M. MARCHANDAN par M. SETTERAHMANE-AZISE
Mme TROHEL par Mme LAUER
M. CIARDI par M. ANTUNES
Mme STEPHANOU par M. CAPDET
M. PUTEGNAT par Mme DELAIRAT
Mme BAHMED par M. MOINGT (à partir de 20h55)
Mme TUCOULET par M. FOURNIER
Mme MAOULIDA par M. SCHMAUS
Mme CIBIEL par Mme BARBANCE
Mme MERY par M. COCHEPAIN (jusqu'à 22h15)

Pour extrait conforme :

CLICHY, le 11 juillet 2007
Le Maire,
Conseiller général,

MAIRIE de CLICHY-LA-GARENNE 92

Gilles CATOIRE.

PREFECTURE des HAUTS-DE-SEINE
13 JUIL. 2007
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

Etaient absents :

Mme TESSIER
Mme DESMAIZIERES (à partir de 22h15)
Mme SARROT (à partir de 22h15)
M. MUZEAU (à partir de 22h15)
M. COCHEPAIN (à partir de 22h15)
M. PINARD (jusqu'à 19h10)
Mme MERY (à partir de 22h15)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Colette DELAIRAT

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE
LE 18 JUIL. 2007

DELIBERATION N° 4.2

<u>OBJET</u> : PERMIS DE DEMOLIR OBLIGATOIRE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2005-1527 du 8 décembre 2005 relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme ;

Vu le décret n°2007-18 du 5 janvier 2007 pris pour l'application de l'ordonnance du 8 décembre 2005 précitée ;

Vu l'article R.421-27 du Code de l'Urbanisme ;

Considérant les études en cours pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et les réflexions en cours pour protéger le patrimoine urbain et paysager de la commune ;

Vu l'avis de la commission compétente ;

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré

<u>Article unique</u> : Le permis de démolir est rendu obligatoire sur l'ensemble du territoire de la commune à compter de l'application du décret le 1er octobre 2007.